



Fiche d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

N° d'adhérent (réservé à la ludothèque) :

Extrait du règlement intérieur :

L'inscription est obligatoire pour bénéficier du service de prêt de la ludothèque.

Elle est gratuite et ouverte aux résidents de la ville de Sauvian sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an.

Elle doit être faite par le responsable légal.

Elle est familiale (pour tous les membres d'un même foyer)

Chaque personne inscrite peut emprunter **2 jeux** (un par tranche d'âge : 0-6 ans et 6+) pour une durée de **15 jours**.

(Le nombre de jeu empruntable peut être revu en fonction du fond disponible)

La ludothèque se réserve le droit de suspendre du prêt certains jeux destinés aux animations ou événements.

Le renouvellement d'un prêt est possible uniquement après accord du ludothécaire qui vérifiera qu'aucune réservation n'est en cours.

Lors du prêt, la vérification des jeux s'effectue par l'emprunteur, à partir de l'inventaire figurant sur la boîte ou sur la règle.

Lors de la restitution, les jeux sont vérifiés par le ludothécaire, éventuellement en dehors de l'accueil public en cas de forte affluence ou de jeux constitués de nombreuses petites pièces.

Le ludothécaire se réserve alors le droit de réclamer ultérieurement les pièces manquantes et les pénalités éventuelles.

Les jeux doivent être rapportés complets, propre et en bon état. Tout dysfonctionnement, défectuosité ou anomalie doivent être signalés.

En cas de perte de pièces, l'emprunteur pourra remplacer les pièces par des pièces similaires ou équivalentes, en commandant de nouvelles auprès des fournisseurs de jeux ou demander une facturation.

En cas de détérioration l'emprunteur devra le signaler et selon l'importance, le jeu sera réparé par nos soins ou remplacé par l'emprunteur. Aucune réparation ne doit être effectuée par l'emprunteur.

En cas de non restitution, une procédure de recouvrement sera engagée, l'emprunteur devra s'acquitter auprès du Trésor Public d'une facture d'un montant correspondant au coût de remplacement des jeux et des jouets empruntés.

En cas de retard, de plus de quinze jours, l'emprunteur sera bloqué et ne pourra plus emprunter de jeux pour une période de quinze jours.

En cas de retard répétés, la ludothèque se réserve le droit de refuser le prêt de jeux.

Toute personne s'inscrivant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement qui lui aura été remis lors de son inscription.

Je soussigné(e), Mme/M.

déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de m'y conformer.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent :

SAUVIAN

Document à renvoyer par mail avec les scans ou photos des pièces justificatives

Ludothèque Aqui L'tour - 17 avenue Paul Vidal 34410 Sauvian - 07 85 79 61 11 - ludotheque@ville-sauvian.com